

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2013

Présents : MM. MINJUZAN, LEES, IDOMENEE, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, MALEIG, REICHERT, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY.

<u>Pouvoirs</u> :	André BERNOS	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Anne-Marie BARRERE	à	Bernard UTHURRY
	André PAILLAS	à	Joseph LEES
	Anne-Marie ANCHEN	à	Jean BEDECARRAX
	Gérard FRECHOU	à	Jean-Michel BELLOT
	Yves TOURAINÉ	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Philippe GARROTE
	Nathalie REGUEIRO	à	Eliane YTHIER

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Annie REBOLLE	suppléante de	Didier LOUSTAU
	Georgette SALHI	suppléante de	Dominique QUEHEILLE

Excusés : Patrick SEBAT, Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASABONNE, Robert LABORDE-HONDET, David LAMPLE, Louis REY, Gérard LEPRETRE,

RAPPORT N° 131107-10-TOU

PROJET D'ORGANISATION TOURISTIQUE

M. Gaillat expose :



Une réunion s'est tenue le 12 mars 2013 à laquelle participaient les représentants des Communautés de Communes et des Offices de Tourisme ainsi que Monsieur BOULIN de la MOPA (Mission des Offices de Tourisme et Pays Touristiques d'Aquitaine) pour définir les modalités d'une organisation du tourisme à l'échelle des territoires du Haut Béarn.

Cette réunion intervenait dans le contexte de la fin des actions collectives menées dans le cadre des pôles touristiques tels qu'ils avaient été définis en 2008.

Il s'agissait de savoir comment continuer à travailler ensemble à l'échelle des 5 EPCI du Pays d'Oloron, en intégrant dès que possible les nouvelles données de notre environnement institutionnel et budgétaire.

A ce jour, ces paramètres ne sont pas encore tous clairement connus :

- Quelle politique des pôles touristiques au niveau du massif Pyrénéen?
- Quelle future organisation territoriale 2014/2020 ?
- Quels impacts budgétaires à prévoir pour le bloc communal dans le contexte de réduction de la dépense publique ?
- Quelles politiques touristiques vont engager par leurs budgets, région et département ?

Enfin, en ce qui concerne la CCPO, il faut intégrer, à la fois l'exercice des compétences de service public Tourisme par l'EPCI Office de Tourisme, traduit dans la convention qui nous lie, l'évaluation et le pilotage des actions de développement territorial, dont le tourisme, par le pôle créé au sein de nos services, en lien avec la région et le département dans le dispositif CADET.

Néanmoins, ces perspectives ne doivent pas nous empêcher d'agir sur le court terme, dans une continuité nécessaire.

De ce point de vue, cette réunion intervenait à un moment opportun pour tenter de se projeter au mieux vers un mode d'organisation plus efficace.

Les conclusions de cette réunion de coordination furent les suivantes :

Le territoire doit se fixer comme objectif de :

- préparer une éventuelle fusion des Offices de Tourisme, sous forme d'EPIC ou autre, dans un délai raisonnable compatible avec les contraintes des EPCI concernés.
- en attendant, la coordination et l'animation de la mise en œuvre du projet commun touristique continueraient à être assurées par le Syndicat Mixte du Pays d'Oloron Haut Béarn, sur délibération des Communautés de communes, en accord avec leurs OT.
- Dans ce cadre, les EPCI confient au Syndicat Mixte des missions à exercer, décident des budgets qu'elles y affectent mais ne transfèrent pas leur compétence Tourisme au Syndicat Mixte.

Le conseil syndical du Pays nous demande de délibérer sur trois propositions visant à continuer à court terme le travail entrepris :

1/ Rapport 130416-1- Organisation touristique

Commission tourisme :

Remplacer les Présidents des Communautés de communes, par 2 représentants de chaque EPCI. La commission a un rôle de proposition et les traductions budgétaires restent à la décision des EPCI ou de leurs OT quand ils ont une délégation.

Comité technique : Pas d'observations sur sa composition.

Animateur touristique :

Cette fonction fut créée pour mener à bien les études et actions de formation transversales aux pôles touristiques. Elle se termine fin 2013.

Il apparaît souhaitable de maintenir ce rôle de coordination en définissant ses nouvelles missions, puisque les précédentes sont maintenant terminées.

Convention cadre :

La CCPO ne voit pas l'intérêt d'une convention cadre ; les EPCI doivent rester maîtres de leurs engagements annuellement.

Rapport 130716-2 : Actions de professionnalisation

Pas d'observations sur les actions proposées sous réserve des participations budgétaires décidées par les EPCI.

Rapport 130716 : Création d'un poste d'attaché territorial

La CCPO réitère sa position sur son opposition à la création de ce poste dans le contexte d'incertitudes actuel.

Elle souhaite que le travail sur la future structure unique soit accéléré pour modéliser au plus vite cette hypothèse et recevoir l'assentiment unanime des EPCI et des OT.

Dès lors et pas avant, un recrutement effectué sur une base solide assurant sa pérennité et évitant des conséquences éventuelles néfastes, pourra s'envisager.

En attendant, nous demandons la reconduction d'un contrat pour l'année 2014, assorti d'une condition de revoyure à l'automne 2014 pour vérifier que les conditions requises sont bien réunies.

En conclusion, la CCPO, consciente des évolutions récentes et à prévoir de son environnement institutionnel et budgétaire, reste volontaire pour un travail en commun avec les autres EPCI voisins, dans les limites exprimées ci-dessus, et sans aucun transfert de compétences au syndicat mixte du Pays d'Oloron.

Où cet exposé,

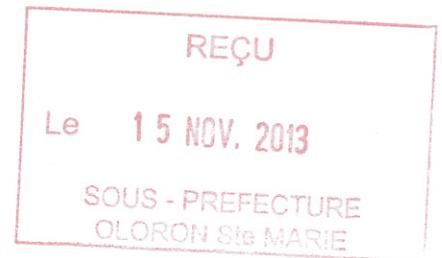
Le Conseil Communautaire, par 39 voix pour, 1 contre (M. Domecq), 10 abstentions (MM. Lacrampe, Labarthe, Reichert, Mene-saffrane, Loustalet, Bitailou, Mme Soares, Mme Ythier, Idoménée, Gimenez) et 3 ne participant pas au vote (MM. Brugidou, Bareille, Mme Cabello)

- **ADOpte** le présent rapport
- **DONNE** un avis favorable sur la démarche Projet d'Organisation Touristique telle qu'exposée ci-dessus, avec réserve.
- **DONNE** un avis favorable aux projets d'action de professionnalisation
- **DONNE** un avis défavorable à la création d'un emploi permanent d'attaché territorial dans le contexte actuel.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 novembre 2013

Suivent les signatures

Affiché le 15.11.13



Le Président

Jean-Etienne GAILLAT